

ABONNEMENT.

SAUMUR.

En an.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	8

Poste :

En an.	35 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Réclames.	30
Faits divers.	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 30 DÉCEMBRE 1884.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier lundi.

M. Tirard dépose le projet de loi sur le budget des recettes.

La discussion est ouverte sur le projet portant concession de trois douzièmes provisoires.

Reprenant la thèse développée devant le Sénat par l'honorable M. Buffet, M. Raoul Duval critique la disjonction des deux budgets. Il demande le vote des trois douzièmes pour les recettes. Il estime que la Chambre doit, sous peine de prononcer sa déchéance budgétaire, déterminer elle-même entre les divers ministères les sommes qu'elle va voter. Il termine en proposant aux votes de la Chambre un amendement conçu en ce sens.

M. Tirard balbutie une timide plaidoirie. Si le budget est venu si tard en discussion, ce n'est pas la faute du gouvernement, mais bien celle de la commission du budget. Sans doute le recours aux douzièmes est un expédient fâcheux, mais cet expédient n'a-t-il pas été employé en 1871 et en 1878?

Le ministre cherche à justifier la demande de 4 milliard 33 millions. Il affirme que le gouvernement percevra seulement les impôts consentis par le Parlement.

M. Lockroy regrette que l'on ait cru devoir recourir aux douzièmes provisoires alors que rien, dans la situation, ne justifiait cet expédient. On n'a pas le droit d'invoquer les précédents de l'année de la guerre et de l'année du Seize-Mai, car rien d'anormal n'est venu troubler, cette année, les projets du gouvernement et les délibérations du Parlement.

L'orateur réclame les explications du gouvernement.

Ces explications, répond M. Tirard, ont été données à la commission du budget. (Bruit et exclamations.)

— La commission n'est pas la Chambre,

riposte M. Lockroy. Nous avons le droit de savoir comment vous avez évalué vos dépenses du premier trimestre 1885, et si vous entendez maintenir des dépenses que nous avons rayées dans le budget. Voter votre projet de loi, ce serait livrer le pays à une dictature financière.

M. Raspail appuie M. Lockroy qui, un instant plus tard, vient solliciter de nouveau une réponse du gouvernement.

Les ministres restent muets.

— Si le gouvernement et la commission ne s'expliquent pas, crie M. Clémenceau, il n'y a plus de régime parlementaire.

MM. Tirard et Jules Ferry ne bougent pas.

Seul, M. Ribot répond à l'appel du leader de l'extrême gauche. Il déclare que le gouvernement a pris, vis-à-vis de la commission, l'engagement de maintenir tous les services existants tant que le Sénat n'aura pas ratifié les réductions opérées par la Chambre. Tout en approuvant cette décision, l'orateur dit ne pouvoir admettre que l'on engage des dépenses en l'absence de crédits correspondants. Cependant il votera les crédits provisoires demandés.

M. Tirard se décide enfin à prendre la parole. Il se borne à annoncer que le gouvernement accepte l'entière responsabilité du projet soumis à la Chambre. On ne pouvait pas ne point maintenir des services que les deux Chambres n'ont pas supprimés.

M. Lockroy insiste au milieu du tumulte, puis il cède la tribune à M. Clémenceau.

— De quel droit, demande-t-il, le gouvernement maintiendrait-il les services que la Chambre a supprimés? Où prendra-t-on l'argent pour les payer? Complè-t-on recourir plus tard à une demande de crédit supplémentaire?

M. J. Roche répond qu'il ne peut parler qu'en son nom personnel et non en celui de la commission. Le gouvernement n'a fait que se conformer au vote de la Chambre et la commission n'a pu qu'approuver les crédits provisoires.

M. Clémenceau dit que la commission serait mieux d'être moins modeste et de se

préoccuper davantage de l'avenir. Il fallait prendre résolument son parti: engager ouvertement les dépenses ou reconnaître que la Chambre ayant voté, la chose était jugée. L'orateur demande le renvoi du projet à la commission du budget pour qu'il soit examiné de nouveau.

Le renvoi est repoussé par 277 voix contre 232. La Chambre passe à la discussion des articles.

M. Raoul Duval développe un amendement fixant à 788,804,177 francs les crédits ouverts par les trois premiers mois de l'année 1885 et répartissant ces crédits entre les différents ministères.

L'orateur considère ce chiffre comme très-suffisant; mais, en cas d'insuffisance, on pourrait recourir à des crédits supplémentaires.

M. Roche combat l'amendement.

Avec le système de la répartition par simple décret, rien n'empêchera le gouvernement, dit M. Raoul Duval, de détourner tel ou tel crédit de sa destination et d'affecter par exemple 50 millions à l'expédition du Tonkin.

L'amendement est repoussé par 300 voix contre 108.

Les treize articles du projet du gouvernement sont ensuite adoptés.

L'ensemble est également adopté par 354 voix contre 117.

On passe à l'examen du budget des recettes dont la discussion immédiate est ordonnée.

Combattu par M. Jules Roche, un amendement de M. Raoul Duval tendant à autoriser la perception des impôts pendant les trois premiers mois seulement de l'exercice 1885, est repoussé par 324 voix contre 113.

L'ensemble du projet est adopté par 408 voix contre 96.

Après deux épreuves douteuses sur la question de savoir si la Chambre siègera ce soir à huit heures ou fixera à demain sa prochaine séance, il est procédé à un scrutin.

Il y a lieu à un pointage.

Par 235 voix contre 228, la Chambre

décide qu'elle se réunira ce soir à huit heures et demie.

Cette décision a été inspirée par l'espoir d'entendre au début de cette séance de nuit la lecture du décret de clôture de la session.

La séance est levée à 6 heures.

Chronique générale.

Le gouvernement a décidé la création de plusieurs nouvelles manufactures de cigares. Le ministre des finances se réserve de désigner les localités où seront établies ces manufactures au fur et à mesure des nécessités électorales.

Un certain nombre de croix de la Légion d'Honneur attribuées au ministère de l'intérieur sera réservée cette année pour les tournées électorales que M. Waldeck-Rousseau compte entreprendre au printemps.

LA GRACE DE LOUISE MICHEL.

Le décret portant la grâce de Louise Michel est signé. On annonce, toutefois, qu'elle serait l'objet d'une mesure spéciale de police lui interdisant d'habiter le département de la Seine encore deux ans.

Les étudiants en médecine ont accueilli samedi frère Peyron, le laïciseur, comme il le méritait.

A deux heures, au moment où le personnage en question a fait son entrée dans la grande salle de l'Assistance publique, où les étudiants étaient réunis pour la distribution des récompenses, une immense clameur s'est élevée dans tous les coins de l'amphithéâtre. Pendant un temps assez long, on ne percevait que des cris de chiens, de chats et pardessus tout les exclamations les plus injurieuses.

Frère Peyron, faisant contre mauvaise

31 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE I^{er}

LA TROUPE DE LIGNE (suite).

Le procureur de La Flèche, M. Decoël, était jeune, intelligent et actif. Ses notes au ministère étaient excellentes. Il devait, disait-on, épouser dans quelques semaines une jeune fille fort riche dont les parents habitaient la Mayenne, et pour obtenir plus facilement le consentement de la famille, il avait demandé le poste de procureur à Laval, chef-lieu de département et de Cour d'assises. Ce poste lui avait été à peu près promis par ses supérieurs, mais à la condition qu'il se signifierait par quelque action d'éclat.

M. Decoël avait bien compris ce que le ministère entendait par une action d'éclat. Il fallait prendre Rouget. Le jeune procureur savait que plusieurs rapports avaient été envoyés du Parquet de la Cour d'Angers à M. le ministre de la justice, au sujet de Rouget, et que cette *bonne affaire*, comme disait en

pinçant les lèvres M. le chef de bureau des affaires criminelles, commençait à agacer singulièrement les nerfs de M. le ministre.

Or, il est dans la magistrature comme dans l'armée: quand le ministre est agacé, le procureur général est aussitôt mécontent, le procureur impérial s'empresse de se montrer furieux, et tout retombe sur le pauvre substitut, qui, justement irrité, rend alors la vie dure à tous les commissaires de police et brigadiers de gendarmerie placés sous ses ordres.

Si encore il y avait réciprocité pour les jours de joie! Mais non! Le ministre est-il de bonne humeur? Il y a quelques chances pour que le procureur général et le procureur impérial soient satisfaits; mais le substitut, les commissaires et les brigadiers ne s'aperçoivent même pas du changement.

Tant il est vrai que les petits pâtissent pour les grands, quoi qu'il arrive, et depuis qu'on a modifié les termes, et qu'on dit procureur de la République et non plus procureur impérial, il n'y a rien de changé.

C'est bien en pareille matière qu'on peut rappeler le mot fameux de M. Thiers:

« Plus ça change, et plus c'est la même chose! »
C'était peut-être la dixième fois que M. Decoël relisait la lettre à grand format qu'il venait de recevoir; ses fines bottines battaient fiévreusement

les pieds du bureau; sans cesse il passait et repassait sa main blanche sur ses charmants favoris blonds.

Le procureur de La Flèche posait un peu pour le beau jeune homme, comme on disait alors. Il se montrait toujours tiré à quatre épingles; ses cravates étaient proverbiales. Tous les jeunes gens du pays prenaient modèle sur lui. Nul ne menait mieux un cotillon; il était de tous les bals à Angers et au Mans, et plus d'une fois, l'hiver, il avait dit à son substitut, en sortant du parquet:

— Voici la clef. Je vais ce soir à Paris, voir mon oncle!

Le substitut savait à quoi s'en tenir: l'oncle, c'était une invitation à quelque bal reçue trois ou quatre jours avant.

Après tout, il n'y avait pas grand mal, puisque les affaires n'en souffraient pas. On n'est pas jeune longtemps, et le séjour de La Flèche n'a rien d'enchanté. Aussi le substitut se promettait-il bien d'imiter M. Decoël, quand il serait à son tour chef de parquet.

Une des élégances qui avaient valu à M. le procureur de La Flèche l'admiration des mondains de l'arrondissement, c'était la variété des gibus, des gants et des fleurs qu'il portait au bal. Ce diable d'homme avait toujours quelque surprise à sensation; on se souvient encore à La Flèche de l'effet produit par l'entrée de M. Decoël au bal de

la sous-préfecture, le 5 janvier, avec ses gants lilas clair, son gibus garni de soie lilas et sa petite branche de lilas blanc à la boutonnière.

— Ou va-t-il chercher tout cela? se demandait vainement le substitut.

Mais depuis quelques semaines, M. Decoël n'allait plus au bal et s'occupait moins de sa toilette. Deux jours de suite, chose étrange, il avait mis la même cravate bleue foncé!

C'est qu'il était préoccupé de deux questions de nature très-différente et pourtant liées intimement l'une à l'autre:

Se marier!

Prendre Rouget!

Ou plutôt, pour être mathématiquement exact:

Prendre Rouget!

Puis, se marier!

Le mariage, en effet, ne devait se faire que lorsque M. Decoël serait nommé procureur à Laval.

Or, M. Decoël ne serait nommé procureur à Laval que lorsqu'il aurait déridé le front du ministre de la justice et calmé les justes colères de M. le procureur général en prenant Rouget.

Donc, il fallait commencer par cette opération préliminaire: arrêter Rouget.

Il n'y avait rien à reprendre à ce syllogisme qui hantait perpétuellement le cerveau du procureur de La Flèche.

Ah! si la jeune fille avait su que sa vie était liée

fortune bon cœur, entreprit de lire son discours.

Le tumulte redoubla et prit même à ce moment un caractère plus sérieusement hostile.

Enfin, au moment où il terminait son discours, un dernier cri de «Tais-toi bacille!» provoqua l'unanime hilarité de l'auditoire.

M. Peyron ne se vantera certainement pas de la réception qui lui a été faite, mais pour un homme qui prétend se régler sur l'opinion publique, il doit se trouver aujourd'hui dans une situation singulièrement embarrassante.

Il est vrai que sa place est bien lucrative.

..

M. Charles de la Rounat, directeur de l'Odéon, est mort avant-hier, dans son domicile de la rue de Rennes, à Paris.

Il était âgé de soixante-cinq ans.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

LES PROCHAINES OPÉRATIONS CONTRE LA CHINE.

Le général Brière de l'Isle recevra tous les renforts qui lui ont été expédiés dans une dizaine de jours.

Le commandant en chef au Tonkin, prenant dès maintenant toutes ses dispositions pour marcher en avant, on peut presque assurer qu'avant le 15 janvier nous aurons à enregistrer de nouveaux combats et des combats décisifs. (Paris.)

Il résulte des deux rapports du lieutenant-colonel Donnier, qui a commandé les troupes à Laen et en avant de Chu, les 6 et 10 octobre, que les Chinois, non-seulement se battent bien, mais entourent toutes nos positions au Tonkin. Nous occupons certains points fortifiés, mais voilà tout : hors de la portée de nos fusils sont les troupes chinoises qui inondent le pays et s'y promènent en toute sécurité, comme chez elles.

Quand nous avançons elles cèdent le terrain, pour revenir ensuite plus nombreuses, ou se séparent pour menacer nos flancs, jusqu'à ce que nous soyons rentrés dans nos fortins.

Une pareille situation ne peut se prolonger sans grand danger pour nos garnisons. Une lettre de Berlin nous prouve que la Chine songe moins que jamais à faire la paix. Elle annonce, en effet, que la Chine a ouvert des négociations avec Berlin pour enrôler des officiers prussiens ; et elle donne pour les décider de gros traitements : les simples lieutenants reçoivent 24,000 marks.

Comme M. Ferry, par une obstination inconcevable, s'est toujours refusé à déclarer la guerre, la Prusse peut parfaitement, sans violer la neutralité, permettre à ses officiers de prendre du service en Chine, comme l'Angleterre permet au colonel Willoughby de commander les Hovas, parce que nous ne sommes pas régulièrement en guerre avec Madagascar.

au sort d'un pauvre diable de braconnier, et que dans sa corbeille de noce son fiancé était tenu d'apporter la capture de Rouget, peut-être eût-elle changé d'avis... mais elle ne le savait pas.

Tout à coup, M. le procureur se leva, et tira le cordon de la sonnette.

Un gendarme parut.

— Priez M. le substitut de venir me parler, dit-il.

La porte se referma, et M. Decoël s'approcha vivement de la glace.

— Comme je suis fait ! dit-il.

Et, d'un geste, il répara le désordre de sa barbe et de sa chevelure. Puis, il prit une attitude à la fois élégante et imposante, la main gauche sur la hanche, et la droite penchée sur le marbre de la cheminée.

On frappa deux coups discrets.

— Entrez ! dit le procureur.

Le substitut entra, cheveux en brosse, barbe inculte, paletot court et légèrement râpé, dont le col était taché.

— Quelle tenue ! murmura M. Decoël.

Et il pensa tout bas :

— Cet homme-là n'arrivera jamais.

— Bah ! répondit le jeune homme, c'est la tenue de bureau.

Le substitut de La Flèche était ce qu'on appelle dans les bureaux un cheval de travail. Il se souciait peu de la forme et de sa tenue extérieure, pourvu

REVUE FINANCIÈRE.

Pendant cette dernière huitaine, les dispositions favorables n'ont pas cessé de s'affirmer sur le marché des rentes.

Le 3 0/0 a gagné 40 centimes d'une semaine à l'autre à 78.77 1/2. Il s'est moins produit de transactions sur le 3 0/0 amortissable ; bien qu'il se trouve à la veille du détachement de son coupon trimestriel, il reprend de quelques centimes à 81.27 1/2. Le cours de 109 fr. a été franchi sans discussion par le 4 1/2 qui cote en ce moment 109.05.

Le 5 0/0 italien est à la veille de toucher le pair, il s'échangeait vendredi à 99.12 1/2. Il ne faut pas oublier que du cours actuel, il convient de déduire 2 fr. 17 de coupon à échoir à la fin du mois. Ce coupon a toutes les chances d'être lestement regagné. Le cours de 100 fr. pour l'Italien n'a rien que de normal si on considère que plusieurs fonds étrangers à 4 0/0 se cotent 102 et 105 fr., le 4 0/0 belge par exemple.

La Banque de France a été peu animée à 5.170. Dans son bilan publié jeudi dernier, les bénéfices ressortent au chiffre de 17,915,109 fr. en excédent de 869,902 fr. sur ceux de la semaine dernière. Le dividende du semestre est fixé à 103 fr. 09, soit net 100 fr.

Le Crédit Foncier a maintenu son plus haut cours 1,335 fr. Dans sa séance hebdomadaire du 24 décembre, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 5,721,000 fr. de prêts nouveaux dont 4,401,000 fr. en prêts fonciers et 1 million 320,000 francs en prêts communaux.

Les Obligations Foncières et Communales jouissent toujours de la même faveur de la part de l'épargne. Pendant l'année 1884, les Foncières 1879 se sont avancées à 433, à 444, celles de 1883 de 342 à 359. Les Communales 1879 ont monté de 435 à 448, celles de 1880 de 433 à 446. En 1885, la tendance actuelle des capitaux se maintiendra et se portera sur les obligations de toute sécurité. Celles du Crédit Foncier seront les premières à en profiter.

La Banque d'Escompte de Paris suit son mouvement ascendant, hier encore elle montait de 11 fr. 25 à 561.25. Ce cours est encore loin du niveau que lui assigne la hausse des valeurs italiennes auxquelles elle a prêté son concours. Les acheteurs au cours actuel sont certains de réaliser dans un avenir prochain une marge importante de plus-value. Nous apprenons qu'en Italie, l'attention des capitalistes s'est portée sur les actions de la Banque d'Escompte de Paris. Elles ont été admises à la cote aux Bourses de Milan et de Gènes.

La Société Générale s'avance de 462.50 à 471.25. Cette plus-value est due à l'influence des chiffres de son dernier bilan.

Les questions adressées au directeur de l'Assurance Financière par M. Dufay, dans la séance du conseil, à la suite de laquelle cet honorable membre donnait sa démission, portaient on se le rappelle sur le dernier bilan présenté par M. Boulan.

M. Boulan aurait fait figurer comme valeur statutaire des titres de droit d'exploitation, pendant quatorze ans, des forêts Ohaba.

Du reste, cette affaire mérite un historique complet intéressant pour les porteurs des titres de l'Assurance Financière en particulier, mais curieux également comme signe des temps.

Depuis vendredi matin, les murs de Paris ont été couverts d'affiches d'un prétendu comité qui convoque les actionnaires du Crédit Lyonnais et de la Foncière Lyonnaise en assemblée générale privée le 8 janvier à Lyon. Le Crédit Lyonnais fait déclarer que c'est là une manœuvre pour provoquer la baisse sur ses titres.

Crédit Viager. — Les restrictions apportées aux conditions dans lesquelles fonctionne la caisse des retraites pour la vieillesse vont détourner de cet établissement beaucoup de rentiers qui y plaçaient leurs économies. Ce sont de nouvelles recrues indiquées pour les Compagnies d'assurances sur la vie.

Le Crédit Viager est une des sociétés les mieux organisées pour leur donner toutes les garanties qu'ils peuvent désirer.

que les affaires fussent bien étudiées et les réquisitoires bien apprises.

L'avenir démontra qu'il avait choisi le bon chemin pour réussir.

— Je vous ai fait appeler, monsieur Benoist, dit gravement le procureur, pour vous communiquer une lettre importante qui émane du ministère et nous est transmise par le Parquet de la Cour.

— Bien ! dit simplement M. Benoist. Qu'est-ce que c'est ?

— Il s'agit toujours de ce Rouget, dont vous ne parvenez pas à nous délivrer...

— Permettez... fit le substitut.

— Pardon ! pardon ! interrompit vivement M. Decoël en se carrant. Il faut nous expliquer une fois pour toutes, monsieur Benoist.

« Il y a ici, comme dans tout tribunal, deux rôles à remplir, le rôle civil et le rôle criminel. Or, n'êtes-vous pas chargé, cette année, des affaires criminelles ?

— Oui, mais...

— Ne m'interrompez pas, reprit le procureur dont le visage était devenu tout à fait sévère. Si vous êtes chargé des affaires criminelles, j'ai le droit de m'en prendre à vous si les ordres que vous donnez à la gendarmerie et à la police sont mal entendus ou mal exécutés !

M. Benoist s'irrita à son tour, tant le reproche qu'on lui adressait était injuste ; il releva sa tête

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

L'Administration Municipale nous prie d'annoncer qu'elle ne recevra pas à la Mairie, jeudi prochain 4^{er} janvier, en raison du deuil qui vient de frapper si cruellement le Maire de Saumur.

Le Président du Tribunal civil recevra le 4^{er} janvier, de midi à deux heures.

Le ministre de l'intérieur vient d'inviter tous les préfets à se trouver dans leur chef-lieu de département le 4^{er} janvier pour être présents aux réceptions officielles.

Le ministre prescrit l'uniforme comme étant de rigueur.

Par décision de M. le Préfet, et à l'occasion du nouvel an, toutes les écoles publiques, y compris les écoles maternelles, vageront du jeudi 4^{er} au dimanche soir 4 janvier.

ELECTIONS CONSULAIRES.

Les élections pour le renouvellement partiel des membres du Tribunal de commerce de Saumur ont eu lieu dimanche.

En voici le résultat :

Juges : MM. Sébatier et Eug. Lemoine ; Suppléants : MM. Alfred Gratien et Couillard fils.

Chambre consultative. — Sont nommés membres : MM. Coquebert de Neuville, Lemoine, Picherit et Pichard fils.

Chambre de commerce d'Angers. — MM. Bordier, Richou, Bonnet et Blavier.

Sont nommés :

Receveur des postes à Montreuil-Bellay, M. Quelain ;

Receveuse des postes à Vernantes, M^{lle} Barbin.

M. Pastol, commis à Morlaix, est nommé à Saumur.

M. Jacquemin, ancien lieutenant-colonel de l'Ecole de cavalerie, lequel vient d'être élevé au grade de général de brigade, ainsi que nous l'avons annoncé hier, est nommé au commandement de la 3^e brigade de cuirassiers (4^e division de cavalerie), au camp de Châlons.

M. de Cools, commandant la brigade de cavalerie du 9^e corps d'armée à Tours, vice-président de la commission militaire supérieure des chemins de fer, est promu général de division et nommé inspecteur général permanent de cavalerie, à Compiègne.

M. le général de division de Beaufort est nommé au commandement de la 17^e division d'infanterie (9^e corps d'armée) et des

subdivisions de région du Blanc, de Châteauroux, de Parthenay et de Poitiers, à Châteauroux, en remplacement de M. le général Sempé.

M. le général de brigade Baillod est nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 9^e corps d'armée, à Tours, en remplacement de M. le général de Cools, promu général de division.

M. le général de brigade Pesme, inspecteur général de gendarmerie en 1884, est nommé au commandement de la brigade de cavalerie du 4^e corps d'armée, à Nantes, en remplacement de M. le général Baillod.

Par décision ministérielle du 26 décembre 1884, M. Le Bault de la Morinière, lieutenant au 24^e régiment de dragons, est passé au 17^e régiment de chasseurs, par permutation pour convenances personnelles avec M. Haentjens.

LA NEIGE. — Dans le rayon de Limoges, dans la Vendée et à Cholet, la neige est tombée en abondance. Sur la ligne de Limoges à Saint-Sulpice, il a fallu déblayer la voie sur le passage des trains descendant sur Poitiers. A Poitiers, samedi, un épais manteau de neige couvrait la ville et les environs.

ANGERS.

Samedi, le tribunal a rendu son arrêt dans le procès intenté par M. Guignard contre la Satire de l'Ouest.

M. Guignard demandait 10,000 fr. de dommages-intérêts.

La Satire a été condamnée à 500 fr. de dommages-intérêts et à 300 fr. d'amende.

Un de nos confrères annonce qu'immédiatement après l'audience de samedi, M. Lemetayer, gérant de la Satire, a fait appel à la Cour du jugement qui le condamne.

D'un autre côté on nous assure que M. Guignard, peu satisfait du résultat de ce procès, est résolu à donner sa démission de conseiller municipal et à faire appel au tribunal de ses électeurs ???

Le Conseil d'Etat vient de casser l'arrêté par lequel le conseil de préfecture de la Sarthe avait annulé les élections municipales de La Flèche.

Cette décision rend irrémédiable la défaite des républicains.

LE MAIRE DE GENÇAY.

Il est de tradition, en France, que lorsqu'une foire tombe un jour férié, cette foire soit remise. Nous pourrions même dire que cette remise est obligatoire, dès qu'il s'agit d'une fête concordataire et reconnue par la loi, comme la fête de Noël, par exemple.

Telle n'est pas l'opinion de M. le maire de Gençay (Vienne). Cet homme auguste et tyrannique supprime le concordat. Et malgré les plus élémentaires convenances... mais que parlons-nous de convenances à

mal peignée et ses épais sourcils, et lança à son interlocuteur une rude apostrophe :

— Vous êtes chef de parquet, dit-il, c'est à vous de mener cette grave affaire.

M. Decoël fit un geste d'impatience ; mais il sentit qu'il ne pouvait aller trop loin, et changea de corde :

— Permettez, reprit-il. Vous savez, mon cher monsieur Benoist, que je suis plus encore votre ami que votre chef. Je vous ai confié cette année les affaires criminelles, malgré votre inexpérience et votre jeunesse, pour vous mettre en relief près du tribunal ; vous avez dans l'affaire Rouget une nouvelle occasion de vous distinguer et de vous montrer digne de l'amitié que M. le président et moi n'avons cessé de vous témoigner...

— Sans doute ! c'est vrai ! balbutia M. Benoist, séduit par les fadeurs de salon que son chef lui prodiguait.

— Eh bien ! choisissez ! reprit M. Decoël. Si vous ne donnez pas toute votre activité et tout votre zèle à l'affaire Rouget, je vous retirerai, moi, les affaires correctionnelles, et je ferai tout, entendez-vous bien ? tout, le civil et le criminel. Cela ne m'effraye pas.

— Oh ! je sais bien..., dit humblement M. Benoist.

— Voyons, mon cher substitut, continua M. Decoël en jouant cette fois du sentiment, vous ne

pouvez abandonner ainsi les affaires en ce moment où je songe à me marier, où je suis tenu plus que jamais d'aller voir mon oncle à Paris...

— Est-ce qu'il serait malade ? fit malignement M. Benoist.

— Non, je vous remercie, mais j'ai besoin de le consulter pour mon mariage ; je vous ai mis dans mes confidences, mon ami, vous n'en profiterez pas pour me laisser toute la charge du parquet de La Flèche.

— Certainement non, dit M. Benoist.

— Alors, c'est bien convenu. Vous vous chargez de cette sottise affaire Rouget ?

— Oui, comme des autres.

— Plus que des autres, monsieur Benoist.

— Je le veux bien.

— D'ailleurs, je vous aiderai. Nous dresserons un plan de campagne.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Actualité. Un facteur en tournée est insulté par un cocher de fiacre :

— Eh va donc ! wagon ! outil ! choléra ! ministre !... Le facteur veut riposter, mais il ne trouve rien au bout de sa langue.

Tout à coup, inspiré : — Attends ! attends ! dit-il au cocher. Et il cherche dans sa boîte quelques cartes postales....

propos de ce citoyen, qui, à son âge, fréquente encore l'école, sans parvenir à terminer son éducation. Pour M. le maire de Gençay, les convenances, c'est ce qui lui convient; tant pis si c'est inconvenant!

Donc, la foire de Gençay tombait le 25, jour de Noël. Des marchands étrangers et des négociants de la ville sont allés trouver le maire, pour le prier de retarder la foire, ainsi que cela se pratique partout.

M. le maire les a superbement éconduits, en leur disant: « Je suis maire et maître, la foire aura lieu le jour qu'elle tombe. »

La foire a eu lieu, en effet. Piteuse foire dont chacun se plaint. La population a protesté en masse, en s'abstenant. Sur le champ de foire, il y avait 6 dindons — 1 veau — 2 poulains et trois marchands.

L'Etat perd, de ce fait, une grosse recette sur les contributions indirectes. Les marchands de Gençay y perdent un jour de vente. Le placier, qui a payé 800 francs de fermage à la commune, perd cinq cents francs. On cite des aubergistes qui perdent 300 francs, des négociants qui en perdent 200.

Le maire de Gençay n'aime pas le commerce, probablement. Il s'inquiète peu que les marchands ne gagnent pas de quoi payer leurs patentes, lui n'ayant même pas d'impôts à payer.

Sous un gouvernement honnête, la conduite de M. le maire de Gençay serait vivement réprimandée. Sous le gouvernement actuel, le préfet est capable de le féliciter.

(Journal de la Vienne.)

La basilique de Saint-Martin

A TOURS

Vers 1854, un saint homme de Tours, nommé M. Dupont, projeta de reconstruire la célèbre basilique de Saint-Martin, détruite par la grande Révolution. Pour arriver à ce but, il fonda une œuvre charitable qui fut approuvée en 1855 par M^r Morlot.

Les souscriptions affluèrent de toutes parts. Elles atteignirent le chiffre de plusieurs millions. Sur cette somme, les membres de la Commission de l'œuvre employèrent environ quatre cent mille francs à l'acquisition de maisons existant sur l'emplacement de la basilique projetée. Le surplus des fonds fut déposé en Angleterre par les soins d'un banquier de la ville, aujourd'hui sénateur du centre gauche.

L'argent ne manquait donc pas pour réaliser le projet de M. Dupont. Mais, jusqu'à ces derniers jours, le gouvernement, le clergé et le conseil municipal de la ville n'avaient pu s'accorder sur le développement et l'importance des constructions à édifier.

Pour que la basilique fût une véritable restitution historique et artistique, il fallait englober dans le plan nouveau deux tours subsistant encore de l'ancien monument détruit, et aujourd'hui enserrées dans des constructions particulières. Il fallait aussi supprimer deux rues très-importantes et très-fréquentées.

On comprend les résistances auxquelles durent se heurter les membres de l'œuvre de

Saint-Martin et les archevêques qui se sont succédé à Tours depuis trente ans.

Le gouvernement qui nous régit actuellement a résolu d'enlever les ressources de l'œuvre des mains des fidèles. Voici comment il a procédé :

Au moment où, par suite de la mort de M^r Collet, il fallut pourvoir à la nomination de son successeur, il chercha pour le siège de Tours un ecclésiastique qui consentit à ne point entraver ses vues, et quelques semaines après l'installation de M^r Meignan, appelé à l'archevêché de Tours, un décret du Président de la République, appuyé du Conseil d'Etat, a ordonné la vente des maisons acquises par l'œuvre et attribuées par erreur à la messe épiscopale placée sous la tutelle de l'Etat.

L'archevêque de Tours, afin de calmer les légitimes colères soulevées par cette décision, et voulant offrir une sorte de compensation semblant sauver l'œuvre au moins en partie, a voulu se hâter d'employer les fonds dont elle dispose encore, et a décidé que sur l'emplacement du tombeau de Saint-Martin serait rebâtie, au plus tôt, non pas l'ancienne basilique — dont le plan n'est pas réalisable à l'heure actuelle — mais une église plus modeste.

Les membres de la commission de Saint-Martin ont protesté contre cet abandon de l'ancien projet et contre l'emploi des fonds à une construction restreinte.

Tandis que les catholiques se querellaient sur le plan complet ou restreint, le gouvernement a agi.

Depuis dimanche on peut lire sur les murs de la ville de Tours des affiches annonçant pour les 5 et 7 janvier 1885 la vente, par le ministère de M^r Champion, notaire, de 48 maisons achetées pour la reconstruction de la basilique de Saint-Martin.

On assure que ce fâcheux résultat est dû à l'influence de Monsieur Chevalier, clerc national, numônier et historiographe du château de Chenonceaux.

Depuis longtemps, Monsieur Chevalier a le monopole des transactions entre l'Etat et certains membres du clergé. Il espère ainsi acquérir des droits à la gratitude du gouvernement et s'assurer son appui pour l'obtention d'un évêché que la cour de Rome n'est nullement disposée à lui donner. (Figaro.)

Le Journal d'Indre-et-Loire rejette pour sa part la pensée pénible des complaisances de M. l'abbé Chevalier dans cette affaire.

Notre confrère de Tours constate la vive émotion que cause dans la presse cette vente des biens de Saint-Martin. L'Univers se trouve d'accord avec le Figaro pour juger la participation inattendue et apparemment inutile de M^r Meignan.

Après avoir reproduit la note de la Semaine religieuse à laquelle le Journal d'Indre-et-Loire a répondu, l'Univers ajoute :

« Les immeubles de Saint-Martin, qui vont être vendus le 5 et le 7 janvier, sont mis en vente en vertu d'un décret du Président de la République, appuyé de l'avis du conseil d'Etat; mais l'archevêque prête son concours à l'exécution, et le cahier des charges est signé de M^r Meignan.

» Nous nous bornons à indiquer ce douloureux conflit. En publiant la note de la Semaine religieuse, nous nous abstenons de reproduire la réponse du Journal d'Indre-et-Loire et d'analyser les divers griefs dont argue la feuille catholique.

» Il paraît que les circonstances obligent M^r l'archevêque au silence sur les éléments et les difficultés que presque personne ne connaît, dit la Semaine religieuse; il faut regretter alors que M^r Meignan n'ait pas eu la puissance de faire patienter le gouvernement et n'ait pu préserver les maisons de Saint-Martin jusqu'au jour où le prélat aurait reçu de Rome la ligne de conduite que la Semaine religieuse a dit qu'il avait demandée.

» Devant une décision du Souverain Pontife, toutes les douleurs se seraient soumises dans l'obéissance, quand même elles ne se seraient pas dissipées dans la lumière. »

Nous recommandons aux amateurs du bon réuni au bon marché, les excellents fondants, Pralines fondantes, Pralines vanille aux amandes grillées, Dragées de Verdun, aux amandes et à la liqueur, Pastilles et Bonbons de chocolat à la crème et pralinés, vendus, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 4 fr. 80 le 1/2 kilog.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 30 décembre.

Le Copiste, comédie en 1 acte.

MAM'ZELLE NITOUCHE, comédie-opérelle en 4 actes, musique d'Hervé.

Jeudi 1^{er} janvier.

Lakmé, opéra en 3 actes, musique de Léo Delibes (13^e représentation).

Vendredi 2 janvier.

M. le comte A. DE CASTON donnera au Grand Théâtre d'Angers une séance de *Thaumaturgie et de Spiritisme*.

Nous avons annoncé que M. DE CASTON donnera une soirée au théâtre de Saumur le mercredi suivant, 7 janvier.

Deux amis frappés de la même infortune et délivrés par le même moyen. — On écrit de Gernicourt (Aisne), à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris, sous la date du 10 novembre: « Je vous remercie de tout le bien que m'ont fait vos Pilules Suisses, car je souffrais depuis vingt ans de douleurs rhumastimales; sans vos Pilules Suisses je serais clouée sur mon lit sans pouvoir marcher, mais grâce à vous je me porte très-bien. Une de mes connaissances, atteinte aussi de douleurs depuis 19 ans, en fait aussi usage: elle ne pourrait ni s'habiller, ni marcher sans bâtons, et depuis qu'elle prend vos Pilules Suisses, elle travaille de nouveau parfaitement. C'est pour nous deux que je vous en demande encore trois boîtes à 1 fr. 80, et nous vous autorisons à publier notre lettre, si elle peut vous être utile.

M^{me} BARTHÉLEMY. »

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur.) Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

GRANDS MAGASINS

DU

Printemps

28, Rue de la Tonnelie,

SAUMUR

Grande Mise en Vente

DU

Jour de l'An

Il semblait qu'en raison de la Gêne publique et privée, conséquence de la Crise Commerciale et Agricole que nous traversons — les Magasins du Printemps devaient, comme presque toutes les maisons de commerce, traverser cette saison une Période de calme plat ou tout au moins de Repos relatif.

Au lieu de cela — ils ont en toute la saison un immense Va-et-vient de clients, et l'importance de la vente a été telle qu'il a été impossible de classer les Coupons qui ont été faits dans tous les genres de tissus.

Le Travail de classement de ces étoffes est terminé, et la vente s'en fera pendant toute la Période Etrennale afin d'attirer de nouveau la foule à l'occasion de la VENTE DU JOUR DE L'AN.

GRAND RABAIS sur toutes les Confections pour Dames et les Fourrures

AUX ARMES DE SAUMUR

Ancienne Maison MENIER, fondée en 1780

E. TROUVÉ, Confiseur

22 et 24, rue St-Jean, et rue Cour-St-Jean

SAUMUR

La CONFISERIE FINE si recherchée, les délicieux MARRONS GLACÉS, les BONBONS FINS de toutes sortes, ainsi que la Pâtisserie, tout est préparé à la maison Trouvé, laquelle, seule à Saumur, fabrique la Confiserie.

Le public a donc tout avantage à faire ses achats à la Confiserie TROUVÉ, où l'on trouvera également la plus belle variété d'objets de fantaisie pour Cadeaux de Noël et du Jour de l'An. — Le tout à des Prix modérés.

Confiserie TROUVÉ, 22-24, rue St-Jean.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARIELLE

» Madame la comtesse ne plaisait point. Francésa ne se l'est pas fait redire, elle a peigné Madame autant de temps que Madame l'a voulu, sans broncher, d'une main ferme, car Madame jouait avec le gland de la natte et s'en fût servie pour la rappeler à son devoir; quand elle l'a congédiée, elle lui a dit: Je te défends de toucher à tes cheveux, entoure-toi la tête de la natte comme d'un ornement. J'enverrai Decisy le matin, quand tu te coiffes, la serrer, si tu la tressais lâche, et y agraffer un gland neuf; le gland de la veille me salirait les gants; c'est une malpropreté qui l'attirerait une punition dont tu te souviendrais.

» Francésa, le lendemain, reperut ainsi coiffée à la toilette de Madame. Comme elle n'abaissait pas ses cheveux, Madame lui dit sèchement: — Ote ton peigne, donne le gland et que je n'aie plus à te le commander.

» ... Madame vous a-t-elle jamais traitée aussi sévèrement? reprit Raymond à la lectrice. Cependant Francésa lui est fort attachée, elle se jetterait au feu pour sa maîtresse. Mais voilà! elle n'est que la fille de sa nourrice, tandis que vous êtes

une fille de naissance; votre père était un professeur savant, votre mère une noble; on a des égards pour celles qui ont été riches et qui sont de naissance...

» L'entrée de lady Haberdal suspendit l'éposrophe et les observations jalouses de la Parisienne, qui haïssait la pauvre lectrice. Ma tante me donna le baiser du matin et me demanda comment j'avais passé la nuit, si j'avais bien dormi. Elle me trouva fraîche et reposée.

» — Madame ordonne-t-elle que la lecture soit reprise? fit Raymond.

» — Non, dis-je résolument, Mademoiselle Nadine ne lira plus, je veux qu'elle se repose.

» — Retirez-vous, mon enfant, dit avec bonté lady Haberdal à la lectrice, la comtesse vous en donne l'autorisation.

» Lydia balbutia un remerciement et sortit.

» — Pauvre fille! murmura ma tante; elle n'était pas née pour l'emploi qu'elle remplit; il est au-dessus de ses forces, il ruine sa santé. Mais ce n'est pourtant pas encore tant les veilles et les lectures sans fin qui l'épuisent; c'est la dépendance attachée à sa position et les tracasseries des domestiques jaloux des égards que nous témoignons à une personne qu'ils s'obstinent à traiter en inférieure et en subalterne, contre toute raison. Il m'a fallu signifier à mes femmes de lui marquer la déférence qu'elles me témoignent, et Amine aux siennes

qu'elles aient à le servir. Mais, derrière nous, on se venge de ce respect commandé par mille petites vexations. Ne supporte point ces méchancetés, si tu l'en aperçois; surtout garde-toi de prêter l'oreille aux rapports de tes gens les uns contre les autres: la haine, l'envie les leur dicent; ceci à votre adresse, Raymond: j'étais dans le salon, quand vous racontiez à votre maîtresse la conduite de Francésa.

» — Milady! dit en rougissant et pâissant Raymond confusonné.

» — Vous narrez supérieurement, Mademoiselle. Seulement, pourquoi supprimer à dessein les principaux traits du caractère de la victime de la comtesse Amine? Craignez-vous de diminuer l'intérêt que la comtesse pouvait lui porter en confessant que Francésa, la paresse incarnée, bavarde, coquette, menteuse, n'obéit, quand elle s'y décide, qu'à la cinquième ou sixième sommation.

» Ses parents n'en ont rien pu faire. Je l'ai eue fille de service, il m'a fallu la renvoyer, la patience m'échappait. On l'a mise en apprentissage, les maîtresses d'atelier n'en sont point venues à bout. La comtesse, la voyant sur le pavé, repoussée par sa famille et les étrangers, s'est chargée d'elle. Sa fermeté peut seule vaincre l'indolence de cette malheureuse, qui se corrigera avec le temps et les années de ses innombrables défauts, si l'on persévère dans l'œuvre pie de la styler au travail et à l'obéis-

sance passive. Céder à Francésa, c'est la perdre. La comtesse ne lui cédera jamais, elle la brisera plutôt. Mais c'est pour son bien, Raymond le sait, et le passer sous silence est très-mal, car elle donne à penser à la comtesse que sa belle-mère est un bourreau qui martyrise ses femmes, souffre-douleurs de ses caprices.

» Raymond, confondu, balbutia des excuses. Lady Haberdal la sermonna vertement et, lui tournant le dos, m'emmena déjeuner. Mon père et la comtesse étaient descendus avec nous; ils me souhaitèrent le bonjour affectueusement. Au dessert, il fut question de mon éducation. La comtesse proposa de la diriger elle-même. La proposition était trop aimable et avantageuse pour qu'on la refusât. Mon père l'accepta avec reconnaissance. Je suis donc confiée aux soins de ma belle-mère, entièrement en son pouvoir. Si ma lettre n'était si longue, quasi un journal, je vous écrirais comment elle me dirige, mais ce sera l'objet de ma prochaine. En l'attendant, je termine le récit de mon voyage et de ma réception au château en vous embrassant de cœur, chère maman Madeleine, en te tendant la main, mon bon Olivier, et vous priant de me rappeler au souvenir de mes compagnes et amies.

» Votre dévouée fille et sœur,

Marielle FERRUCCI. »

(A suivre.)

AUGUSTA COUPRY.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A CÉDER
DE SUITE,
BEL ÉTABLISSEMENT
D'HORTICULTURE
à Saumur

50 mètres de serres — Eau de la Loire
Excellente clientèle.

S'adresser, à Saumur, au propriétaire M. JOUR-LABOZE, et à M^e BRAC, notaire. (630)

Étude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

ADJUDICATION

Le 11 janvier 1885, à midi,

En l'étude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil,

DU MOULIN
DE LA PLANCHE

Situé ville de Bourgueil,
Propre au commerce — 4 paires de meules.

Loyer annuel, 1,800 fr.
Mise à prix : 15,000 fr.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Nouvellement construite
Située à Montreuil-Bellay, près du Château de cette ville et de la charmante rivière du Thouet ;

Et comprenant :
Un salon de compagnie, une salle à manger à la russe, cuisine, débarras ; au premier étage plusieurs chambres à coucher, serre, buanderie, bûcher, remise, caves, et un vaste jardin en amphithéâtre, parfaitement planté.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, soit à M. RENOU, ancien notaire, rue de Bordeaux, à Saumur, soit à M^e HACAULT, notaire, dépositaire des titres de propriété.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCHEUX.

LA MAISON
MENIER-GUÉRET

20, rue de Lorraine, Saumur,
A l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

SAPIN DU NORD

Débités de toutes dimensions
Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.
Prix très-modérés.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes
Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD
On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Écho Saumurois.

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.
Edition bi-mensuelle, sans annexes ni gravures..... 10 fr.
La même, avec annexes, gravures, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 18 fr.
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Équitable des États-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents ; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.
Demande un représentant dans chaque commune du département.

A VENDRE

Au Comptant
Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge supérieur à 100 francs ;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

Fêtes de NOËL et du JOUR de l'AN

L'ÉPICERIE PARISIENNE
MAISON TARODE

Met en vente :

Un grand choix de Nouveautés en Bonbonnières, Coffrets, Nécessaires, Bâtes à Thé, Lèques, Porcelaines, Vannerie, Crêches, Sabots et Bûches de Noël, Fondants unis et fourrés, Chocolats, Dragées, Prâlines, Li-queurs, Spiritueux et Vins de Dessert.

Tous ces Articles sont de premier choix et vendus aux prix les plus réduits. (963)

Ancienne Maison Bontemps-Rochat

ROLLAND FRÈRES, Succ^{rs}
5, Rue d'Orléans.

On demande un apprenti pour la QUINCAILLERIE. (919)

Café BARLERIN hygiénique de café et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins ; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MÉDECINS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr. ; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (450)

A VENDRE

CHEVAL

11 ans,

Taille moyenne, sans défaut, blanc légèrement pommelé.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une BELLE JUMENT bai-cerise, taille 1 mètre 56, prenant cinq ans au mois de mai.

Bonne occasion.

S'adresser à M. BALME, quai de Limoges, 14, Saumur. (947)

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course.

S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.,
des **PLAIES** et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le Traitement ne consiste
nullement en l'usage de
la poudre des petites bougies,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENOIR,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

Régisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes,
Fébriles d'Estomac,
et facilite la Digestion.
0^{fr}75 dans toutes Pharmacies.

Etrennes 1885

Bijouterie, Horlogerie, Joaillerie, Orfèvrerie, Optique
(Maison entièrement de confiance)

L. ENAULT

Rue Saint-Jean, 27 et 29,

SAUMUR

Assortiments entièrement renouvelés et considérablement augmentés

BON MARCHÉ INCONTESTABLE

Sérieuse diminution sur toute l'Orfèvrerie Ruoltz
argentée sur métal blanc, au premier titre.

15 O/o au-dessous du prix du Tarif.

N.-B. — M. ENAULT, s'occupant activement des réparations d'Horlogerie, Bijouterie et d'Optique, offre toute garantie pour une bonne et prompt exécution.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 DÉCEMBRE 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^{de}	Dernier cours.		Clôture préc ^{de}	Dernier cours.		Clôture préc ^{de}	Dernier cours.		Clôture préc ^{de}	Dernier cours.
3 % amortissable	78 90	79 05	Est	770	772 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	520 75	520
3 % amortissable	81 70	82 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1331 25	1332 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	312	312 75
3 % (nouveau)			Midi	1180	1180	— 1865, 4 %			Midi	381	383
4 1/2 %	103 80	104	Nord	1662 50	1660	— 1869, 3 %			Nord	391	393
4 1/2 % (nouveau)	109 17	109 05	Orléans	1322 50	1322 25	— 1871, 8 %			Orléans	383	383 50
Obligations du Trésor	508	508	Ouest	832 50	836 25	— 1875, 4 %			Ouest	380 25	381 50
Banque de France	5180	5100	Compagnie parisienne du Gaz	1526 25	1520	— 1876, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	392	392
Société Générale	471 25	471 25	Canal de Suez	1828 75	1828 75	Bons de liquid. Ville de Paris			Paris-Bourbonnais	380	383 50
Comptoir d'escompte	885	978 75	C. gén. Transatlantique	506	504 75	Obligations communales 1879			Canal de Suez	666 50	663 50
Crédit Lyonnais	571 25	527 50				Obligat. foncières 1879 3 %					
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1332 75	1333 50				Obligat. foncières 1883 3 %					
Crédit mobilier	280	275									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
3	55	matin	—	Saumur (départ)	6 05	7 24	9 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 53	5 04	8 30
9	13	matin	—	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46
1	25	matin	—	Montreuil-Bellay	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54
7	32	soir	—	Montreuil-Bellay	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06
3	15	soir	—												
10	36	soir	—												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	
3	21	matin	—	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 30	7 43
8	37	matin	—	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
12	48	matin	—	Lernay	7 02	8 21	2 11	5 01	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37	8 07
4	44	soir	—	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
7	5	soir	—	Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06
10	24	soir	—												

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur.